



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 juin 2022

Délibération n° 22C/05/07

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
27 mai 2022		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 51
07 juin 2022	En exercice : 77	Pouvoirs : 14 Votants : 65

Objet : Délégation de Service Public (DSP) : avenant n° 2 au contrat avec la société SAUR pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable de la commune de Maignelay-Montigny.

L'an deux mil vingt-deux, le 02 juin, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Quinquempoix, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, MMES BOULAS-DRETZ Sandrine, BRUNET Laurette, MM CARRE Christophe, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel (suppléant de MME MORLIGHEM Monique), DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEVRE François, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle.

Soit 51 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : BONNEMENT Julien, CANDELLOT Bertrand, GIGNON Christophe, NEGI Michaël

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MMES DELAMARRE Béatrice, DUPONT Stéphanie, MM FONTAINE Patrice, GONTARCZYK Guy, MME LACOMBE Isabelle, M. MOONEN Thierry, MATRON Matthias, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. VALOIS Eric (Wacquemoulin) ;
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. CANDELOT Bertrand (Grandvillers aux Bois) à M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) ;
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. LEFEVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy)
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à M. GOURDOU Jean-Pierre (Valescourt) ;
MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy en l'eau) ;
M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;
M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers la Motte) à MME VERLEYE Eliane (Quinquempoix) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
MM WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard.

Ont été élus secrétaires de séance : MMES VERLEYE Eliane et BRUNET Laurette

Le président Frans DESMEDT donne la parole au vice-président Jean-Paul BALTZ, qui expose que la réhabilitation du réservoir sur tour de Maignelay-Montigny va nécessiter de déconnecter l'ouvrage du réseau durant toute la phase des travaux. Cette déconnexion, en supprimant l'effet « tampon » du réservoir, va entraîner des perturbations, qui peuvent être corrigées en remplaçant les pompes actuellement en fonctionnement dans les forages, par des pompes à débit variable qui envoient de l'eau dans le réseau en fonction de la demande.

Le changement des pompes représentant un coût d'environ 68 000 € HT, il a été convenu avec le délégataire d'utiliser une partie du fonds travaux prévu au contrat pour financer ces travaux.

Cette modification n'a pas d'incidence, ni d'un point de vue financier pour les abonnés, ni sur la durée du contrat. Néanmoins, comme le fonds travaux est fléché sur des travaux de renouvellement du réseau, un avenant est nécessaire pour permettre l'utilisation de ce fonds pour le remplacement des pompes.

Ainsi, l'article 7.2.2.2 « Renouvellement réseau » est complété par la phrase suivante « *pour l'année 2022, le fonds travaux sera utilisé pour le remplacement des pompes du forage du Pont Maillet et des Planiques* ».

Le Conseil,

Vu les statuts en vigueur ;

Vu le contrat de délégation de service public d'eau potable conclu entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société SAUR pour l'exploitation du service de distribution d'eau potable de la commune de Maignelay-Montigny réceptionné le 24 juin 2015 en sous-préfecture de Clermont et son avenant n°1 ;

Vu l'article L3135-1 du Code de la Commande Publique relatif à la modification du contrat de concession ;

Vu les articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet d'avenant n°2 au contrat d'affermage entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société SAUR concernant l'exploitation du service de distribution d'eau potable de la commune de Maignelay-Montigny tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant que ces travaux sont intégrés dans le fonds de renouvellement du contrat de délégation de service public initial et n'auront pas d'impact sur la facture des usagers ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'eau potable entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société SAUR.

AUTORISE le président à signer ledit avenant et tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT



Acte publié ou notifié le 07 juin 2022